

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

Troisième session ordinaire
du Conseil d'administration

Rome, 19 - 22 octobre 1999

PROJETS SOUMIS À L'APPROBATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Point 7 de l'ordre du
jour

Pour approbation



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.3/99/7-B/1
8 septembre 1999
ORIGINAL: ANGLAIS

INTERVENTION PROLONGÉE DE SECOURS ET DE REDRESSEMENT—SRI LANKA 6152.00

Secours et redressement en faveur des Sri-Lankais déplacés à l'intérieur du territoire¹

Nombre de bénéficiaires	100 520
Durée du projet	Deux ans (1er janvier 2000– 31 décembre 2001)

Coût (dollars E.-U.) ²	
Coût total pour le PAM	12 973 786
Coût total des produits alimentaires	9 547 395
Coût total pour le gouvernement	7 681 085
Coût total	20 654 871

¹ Ce projet fait suite au projet IPS 5346.05—Elargissement de l'aide aux Sri-Lankais déplacés à l'intérieur du territoire.

² En juin 1999, un dollar des Etats-Unis équivalait à 70,05 roupies sri-lankaises.

RÉSUMÉ

Sri Lanka est un pays à faible revenu et à déficit vivrier qui compte 18 millions d'habitants. Malgré des efforts soutenus pour devenir autosuffisant en riz, le pays dépend encore largement des importations. Depuis quelques années, Sri Lanka importe près de 45 pour cent des céréales dont il a besoin. Les disponibilités alimentaires sont généralement faibles; l'apport énergétique était de 2 260 kcal en 1998. L'indice global de la sécurité alimentaire des ménages (IGSAM) de la FAO était de 84,7 pour la période 1993-95. La valeur de l'indicateur du développement humain du PNUD pour 1998 était de 0,716.

Le revenu annuel moyen par habitant s'élève à 670 dollars E.-U. Selon le critère de pauvreté "un dollar par jour" de la Banque mondiale, 35 pour cent des Sri-Lankais étaient estimés pauvres en 1990-91. En 1998, le taux de mortalité des moins de cinq ans s'élevait à 22 pour 1 000 pour les garçons et à 20 pour 1 000 pour les filles. Tous ces indicateurs nationaux ne comprennent pas les 15 pour cent de la population qui vit dans les régions du nord et de l'est touchées par le conflit.

Le conflit intérieur, qui a éclaté dans les provinces du nord et de l'est du Sri Lanka en 1983 et s'est intensifié les années suivantes, a provoqué des déplacements massifs. Environ deux millions de personnes sont directement touchées par le conflit. Le gouvernement fournit une aide alimentaire et humanitaire à quelque 650 000 personnes déplacées à l'intérieur du pays, exclusivement à partir de ses propres ressources.

Le PAM aide les personnes déplacées à l'intérieur de Sri Lanka depuis 1992. La présente IPSR vise principalement à fournir une aide alimentaire de secours à quelque 85 550 personnes déplacées particulièrement touchées par le conflit, qui ont dû fuir leur foyer et sont logées par le gouvernement dans 273 centres d'aide sociale répartis dans huit districts des provinces du nord et de l'est.

Les zones touchées par le conflit sont progressivement regagnées par le gouvernement, et les personnes déplacées commencent à retourner dans leur village; elles ont toutefois besoin d'une aide initiale pour retrouver une vie normale. L'aide alimentaire fournie par le PAM au titre de l'IPSR à quelque 15 000 personnes rapatriées en 2000 et à 20 000 d'entre elles en 2001 viendra compléter considérablement l'enveloppe destinée à la réinstallation par le gouvernement. L'aide alimentaire servira à des activités de redressement visant à remettre en état les structures villageoises d'approvisionnement en eau potable et en eau d'irrigation.

Le Département des services sociaux du Ministère des services sociaux est responsable de l'exécution globale du projet. Des mécanismes ont été mis au point pour garantir la collecte des rations alimentaires par les femmes, la représentation des femmes au sein des comités de coordination et de gestion, et le soutien d'activités rémunératrices pour les femmes.

L'aide alimentaire du PAM est la principale source d'aide nutritionnelle aux personnes déplacées qui vivent dans les centres d'aide sociale. Des rations alimentaires journalières (riz, légumes secs, sucre et sel iodé fournis par le PAM, et huile de coprah fournie par le gouvernement), seront distribuées. En outre, les enfants de moins de cinq ans, les femmes enceintes et les mères allaitantes recevront une ration complémentaire.

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est présenté au Conseil d'administration pour approbation.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter le(s) fonctionnaire(s) du PAM mentionné(s) ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur du Bureau régional: Mme J. Cheng-Hopkins tel.: 066513-2209

Coordonnateur principal de programmes: Mme C. Rader tel.: 066513-2723

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le commis aux documents et aux réunions (tél.: 066513-2641).



LISTE DES SIGLES UTILISES DANS LE PRESENT DOCUMENT

ACV	Analyse et cartographie de la vulnérabilité
DSS	Département des services sociaux (du Ministère des services sociaux)
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population
IGSAM	Indice global de la sécurité alimentaire des ménages
PDI	Personne déplacée à l'intérieur du pays



STRATEGIE DE REDRESSEMENT: CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Analyse de la situation

1. Sri Lanka est un pays à faible revenu et à déficit vivrier qui compte 18 millions d'habitants dont le revenu annuel moyen par habitant est de 670 dollars. L'alimentation des Sri-Lankais se compose à près de 60 pour cent de riz et de blé. Malgré des efforts soutenus pour devenir autosuffisant en riz, le pays dépend encore largement des importations. Ces dernières années, Sri Lanka a importé près de 45 pour cent des céréales dont il a besoin. Les disponibilités alimentaires ont en général été faibles; l'apport énergétique était de 2 260 kcal en 1998¹. L'indice global de la sécurité alimentaire des ménages (IGSAM) de la FAO pour Sri Lanka était de 84,7 pour la période 1993–95. La valeur de l'indicateur du développement humain pour 1998² était de 0,716. Dans la région de l'Asie du sud-est, un seul pays affiche des indices inférieurs. Le salaire journalier moyen de la main-d'oeuvre non qualifiée s'élève à 2,3 dollars pour les hommes et à 1,9 dollar pour les femmes (Banque centrale, 1998).
2. Près de deux décennies de réformes économiques n'ont pas suffi à régler le problème de la pauvreté à Sri Lanka. Sur la base du critère de pauvreté "un dollar par jour" établi par la Banque mondiale à partir des taux de change à la parité à l'achat, 35 pour cent des Sri-Lankais étaient estimés pauvres en 1990–91 (dernières données disponibles). La mortalité des moins de cinq ans en 1998 s'élevait à 22 pour 1 000 pour les garçons et à 20 pour 1 000 pour les filles. Tous ces indices nationaux ne comprennent pas les quelque 15 pour cent de la population qui vit dans les régions du nord et de l'est touchées par le conflit.
3. Les conflits internes ont éclaté en 1983 dans les provinces septentrionales et orientales de Sri Lanka et se sont intensifiés au cours des années suivantes. Les civils cherchant à fuir les zones sous contrôle du gouvernement ont été pris dans les combats entre les militaires et les rebelles. De grandes offensives ont entraîné des déplacements massifs en 1990, 1995, 1997 et encore récemment. Le but du gouvernement est de regagner les zones sous le contrôle des rebelles séparatistes. L'objectif des rebelles est d'instaurer une patrie autonome pour les populations tamoules du nord et de l'est du pays.
4. Le conflit a fait de nombreux morts et a eu une incidence catastrophique sur l'économie en général. On estime que deux millions de personnes sont directement touchées par le conflit, du fait des déplacements et de la destruction à grande échelle de l'infrastructure et des biens. Les personnes déplacées à l'intérieur du territoire (PDI) se sont réfugiées dans des centres d'aide sociale ou vivent chez des amis ou des parents dans l'espoir de pouvoir retourner un jour dans leur région d'origine.
5. Dans ce contexte, l'état nutritionnel et alimentaire des personnes déplacées est précaire. Le plus souvent, ces dernières ont abandonné leurs biens et leur capacité de gain est très limitée. Nombre d'entre elles vivent avec des amis et des parents, mais celles qui résident dans les centres d'aide sociale dépendent de la distribution d'aide alimentaire pour satisfaire leurs besoins essentiels.

¹ FAO, PR98/70, 1998.

² PNUD, *Rapport sur le développement humain*, 1998; cet indicateur composé reflète l'espérance de vie, le niveau d'instruction et le revenu; Sri Lanka se trouve à la 90^{ème} place sur 174 pays.



6. Les perspectives d'une réconciliation rapide et durable entre les parties belligérantes ne sont guère prometteuses pour l'instant. Ces 15 dernières années ont été marquées par des périodes de combats intenses entrecoupées de brèves périodes de cessation des hostilités. Les offensives et contre-offensives, permettant à chacune des parties de regagner du territoire, ont entraîné de multiples déplacements de la population prise entre deux feux. D'autres personnes, menacées personnellement ou exposées à une persécution ethnique, ont quitté leur foyer pour se réfugier dans les districts limitrophes.
7. Le gouvernement fournit une aide alimentaire et humanitaire à quelque 680 000 PDI¹ et personnes touchées sur le plan économique; la majorité d'entre elles vivent avec des amis et des parents et ont accès à d'autres sources de revenu. Par conséquent, la ration alimentaire fournie par le gouvernement, qui s'élève à environ 1 300 kcal, est considérée comme suffisante.
8. Depuis 1992, le PAM aide les plus vulnérables des PDI, qui le plus souvent vivent dans les centres d'aide sociale du gouvernement. Dans le cadre de l'IPS 5346.05 en cours (élargissement de l'aide aux Sri-Lankais déplacés à l'intérieur du territoire), des rations alimentaires du PAM sont distribuées à quelque 80 000 PDI qui ne bénéficient pas d'une aide alimentaire du gouvernement. Les bénéficiaires de l'aide du PAM sont concentrés dans 273 centres d'aide sociale situés dans sept districts limitrophes de la zone de conflit.
9. Le gouvernement s'est engagé à permettre à toutes les PDI d'accéder gratuitement aux installations et à l'infrastructure socio-économique de base (eau potable, routes, écoles et services de santé). Toutefois, il a de plus en plus conscience que nombre de PDI qui sont dans les centres d'aide sociale depuis six ou sept ans risquent de souffrir d'un syndrome de dépendance. Pour développer l'autonomie des PDI, le gouvernement a lancé un programme destiné à certaines d'entre elles. Les bénéficiaires doivent se réinstaller soit sur des terres appartenant à l'Etat soit sur des parcelles privées mises à disposition par des ONG ou par des philanthropes. Le gouvernement verse une incitation sous forme d'enveloppe dans le cadre de son système uniforme d'assistance.
10. Le gouvernement reconnaît que la réinstallation des PDI dans leur localité d'origine n'est pas faisable dans l'immédiat, si ce n'est pour un nombre limité de familles.
11. Comme les perspectives de règlement rapide du conflit semblent nulles, la présente IPSR prévoit de fournir une aide de secours durant 24 mois encore aux PDI accueillies dans les centres d'aide sociale lorsque l'IPS 5346.05 en cours prendra fin, le 31 décembre 1999.
12. Le rythme des activités de redressement dépendra des possibilités de réimplantation et de réinstallation qui se présenteront. La réimplantation volontaire des résidents des centres d'aide sociale est principalement déterminée par le système uniforme d'assistance du gouvernement, dans le cadre duquel, en raison de problèmes budgétaires, un nombre limité de PDI a reçu des terres et une prime d'installation pour construire un logement en dur.
13. Les PDI qui partent s'établir ailleurs reçoivent une ration d'aide alimentaire qui diminue progressivement sur six mois. En outre, une aide au redressement devrait leur être fournie durant quatre mois au maximum, sous forme d'activités vivres-contre-travail destinées à redonner leur autonomie aux personnes réinstallées.

¹ Commissariat général des services essentiels, rapport sur la distribution de rations sèches, février 1999.



14. Les possibilités de réinstallation, à savoir le retour des PDI dans leur localité d'origine, sont en grande partie déterminées par les conditions de sécurité. En 1998, certaines zones de la péninsule de Jaffna ont été ramenées sous contrôle gouvernemental, et le PAM a fourni une aide au redressement sous forme d'un projet pilote en faveur de quelque 2 000 familles rapatriées, et ce pendant trois mois. En 1999, quelque 2 500 familles devraient bénéficier d'une aide au redressement dans le cadre d'une composante pilote du projet Sri Lanka 4521.00. Ces deux interventions, qui visaient à rendre autosuffisantes les personnes rapatriées, étaient axées sur la remise en état des installations d'eau potable et des ouvrages d'irrigation dévastés par la guerre, dans le cadre d'un projet d'auto-assistance communautaire. On prévoit d'inclure toujours plus cette forme d'assistance dans l'IPSR.
15. Des activités rémunératrices destinées aux femmes ont été introduites dans l'IPS, par le biais de projets de formation et de micro-crédit, ce qui constitue une première étape vers le rétablissement de l'autonomie des personnes vivant dans les centres d'aide sociale. On prévoit d'élargir encore cette aide au redressement dans le cadre de l'IPSR, sur la base d'un contrôle et d'une évaluation attentifs de ces activités.

Evaluation des besoins

16. L'état nutritionnel de la population de Sri Lanka est affligeant: par exemple, 14 pour cent des enfants âgés de six à 59 mois souffrent d'émaciation (enquête démographique et sanitaire, Département du recensement et des statistiques (1993)—Etude sur l'apport en vitamine A à Sri Lanka menée par l'Institut de recherche médicale, 1999), 34 pour cent des enfants de cette tranche d'âge ont une insuffisance pondérale et 39 pour cent des mères sont anémiques (bilan dressé par l'UNICEF dans La situation des enfants dans le monde, 1998). Sri Lanka se situe au 83ème rang des 96 pays en développement dans lesquels sévit la malnutrition infantile. En Asie du sud-est, seul le Bangladesh connaît une situation pire encore. Toutefois, ces indicateurs sont tirés d'enquêtes qui ne couvrent pas le nord et l'est du pays, et ils ne comprennent pas non plus les centres d'aide sociale hébergeant les PDI. Etant donné qu'aucune enquête complète n'est disponible sur les PDI, le PAM, en collaboration avec le Département des services sociaux, a entrepris en mai 1999 une enquête nutritionnelle¹, afin de déterminer l'état nutritionnel des PDI des centres d'aide sociale qui bénéficient actuellement de l'aide du PAM ou devraient en bénéficier prochainement. Environ 10 pour cent des enfants de moins de cinq ans ont subi un examen médical dans les centres d'aide sociale de huit districts (y compris celui de Jaffna qui ne bénéficie pas encore de l'aide du PAM). Les résultats préliminaires indiquent que l'état nutritionnel des moins de cinq ans en particulier et de la population des centres d'aide sociale en général est considérablement plus grave que la moyenne nationale. Les résultats de l'enquête, par district et pour tout l'échantillon, sont indiqués ci-après:

TABLEAU 1: PRÉVALENCE DE LA MALNUTRITION DANS LES CENTRES D'AIDE SOCIALE HÉBERGEANT DES PDI¹

Nombre de centres	Emaciation	Retard de croissance	Insuffisance pondérale
	%		

¹ Méthode utilisée pour le calcul de l'émaciation (poids/taille), du retard de croissance (taille/âge) et de l'insuffisance pondérale (poids/âge) – 2 écarts-types par rapport à la moyenne, comme dans l'enquête nationale.



Puttalam ²	3	12,3	27,6	40,9
Anuradhapura ²	1	17,5	23,0	42,9
Polonnaruwa ²	1	9,1	20,2	32,3
Mannar ³	1	19,3	48,4	62,7
Vavuniya	1	19,5	51,0	63,1
Ampara ³	1	16,3	50,0	60,9
Trincomalee ³	1	16,9	28,6	38,3
Jaffna ⁴	4	18,0	44,5	56,3
Moyenne de l'échantillon total		15,6	35,1	48,4
Données nationales 1996		14,0	18,0	34,0

Source: Institut de recherche médicale/PAM, 1999.

¹ La ventilation des résultats de l'enquête par sexe montre que l'état nutritionnel des filles est légèrement meilleur.

² Centres d'aide sociale bénéficiant de l'aide du PAM.

³ Centres d'aide sociale qui devraient bénéficier de l'aide du PAM.

⁴ Trois centres qui devraient bénéficier d'une aide, plus un autre.

17. Une analyse plus poussée des résultats de l'enquête nutritionnelle indique que la malnutrition est moins grave dans les centres d'aide sociale qui ont bénéficié de l'aide du PAM ces dernières années que dans ceux qui n'en bénéficient pas encore et dans les autres centres.
18. La plupart des centres d'aide sociale sont situés dans la région aride de l'île, où la productivité agricole est faible et la demande de main-d'oeuvre agricole est limitée, ce qui explique probablement pourquoi la vulnérabilité et la malnutrition des PDI sont plus répandues que dans le reste du pays. La plupart des PDI ne parviennent pas à obtenir des revenus suffisants et dépendent de la distribution d'aide alimentaire pour répondre à leurs besoins essentiels. Dans certains centres d'aide sociale, la liberté de mouvement des PDI est si restreinte qu'il leur est pratiquement impossible d'avoir une activité rémunératrice. Il convient de mentionner que ces personnes s'adressent aux centres une fois qu'elles ont épuisé toutes les autres possibilités.
19. Une mission conjointe des Nations Unies sur la sécurité alimentaire est prévue pour le dernier trimestre de 1999; elle devrait permettre de dresser un tableau plus complet de la vulnérabilité et de l'insécurité alimentaire à Sri Lanka. Cette mission aura notamment pour mandat de recenser les besoins alimentaires/d'aide alimentaire des couches vulnérables de la population dans les régions touchées par le conflit et de les comparer à ceux d'autres régions du pays, y compris dans les centres d'aide sociale accueillant les PDI. La mission permettra en outre d'affiner les objectifs pour assurer l'efficacité des projets de redressement et de sécurité alimentaire. Ainsi, elle devrait fournir des orientations plus concrètes permettant de sélectionner et de concevoir les activités envisagées dans le cadre de la présente IPSR.

Bénéficiaires

20. **Secours.** Des données de base concernant le nombre de bénéficiaires prévus figurent à l'annexe III. Le nombre total de personnes devant bénéficier d'une aide de secours est estimé à 85 520 pour la première année. La hausse par rapport au niveau actuel de 79 515



s'explique par l'élargissement prévu à la zone pacifiée du district de Jaffna dans la province du nord, d'abord dans le cadre d'activités de secours, puis d'activités de redressement. Les conclusions de la mission d'examen du projet, qui est prévue pour le premier semestre 2000, donneront de nouvelles orientations sur la conception et la mise en oeuvre de l'intervention du PAM à Jaffna. La mission formulera aussi des recommandations concernant la nécessité d'affecter un fonctionnaire du PAM à Jaffna. Les lignes de crédit nécessaires ont été ouvertes.

21. **Redressement.** Quinze mille PDI supplémentaires, à savoir quelque 3 000 ménages, devraient recevoir une aide au redressement, car elles quitteront probablement les centres d'aide sociale au cours de la première année de l'IPSR pour regagner leur localité d'origine à mesure que se présenteront des possibilités de réinstallation. Pendant la deuxième année du projet, il est prévu que le nombre de personnes rapatriées bénéficiant d'une aide au redressement augmentera, et l'aide alimentaire de secours fournie aux PDI des centres d'aide sociale devrait diminuer parallèlement.

TABLEAU 2: NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DES ACTIVITÉS DE SECOURS ET DE REDRESSEMENT EN 2000 ET 2001

Année	Nombre de bénéficiaires des activités de secours	Nombre de bénéficiaires des activités de redressement	Nombre total de bénéficiaires
2000	85 520	15 000	100 520
2001	80 520	20 000	100 520

22. On trouvera à l'annexe IV une carte indiquant la position géographique des centres d'aide sociale dans lesquels l'aide alimentaire du PAM est envisagée, ainsi que les zones où devraient se dérouler les activités de redressement.
23. Les critères d'éligibilité pour bénéficier de l'aide alimentaire de secours du PAM restent les mêmes que pour l'IPS en cours. Il faut notamment que les PDI:
- résident en permanence dans des centres d'aide sociale identifiés;
 - aient un revenu mensuel inférieur à 1 500 Rs par ménage (évalué par des enquêtes régulières); et
 - ne bénéficient pas de la prime de réinstallation octroyée par le gouvernement dans le cadre du système uniforme d'assistance.

PLAN D'EXECUTION

Activités de secours et de redressement

24. L'aide alimentaire servira un double objectif: elle fournira un appui aux PDI des centres d'aide sociale (secours) et permettra aux ménages qui se réinstalleront de faire des investissements pendant la période transitoire de rétablissement de leurs moyens de subsistance (redressement). Dans ce dernier cas, l'aide alimentaire sera fournie sur la base de l'état d'avancement d'activités concrètes, sous forme de vivres-contre-travail.



25. Le recours à l'aide alimentaire semble approprié pour les raisons suivantes:
- a) l'impossibilité pour les PDI, dans les premiers temps, de subvenir à leurs besoins alimentaires;
 - b) le manque généralisé d'aliments de première nécessité dans les zones récemment regagnées par le gouvernement; et
 - c) les dysfonctionnements des marchés et les restrictions commerciales dans le pays.
26. Le PAM prévoit qu'il faudra continuer de fournir une aide alimentaire aux PDI en 2000-2001. Toutefois, au premier semestre 2000, une mission d'examen du projet sera chargée notamment d'évaluer les besoins alimentaires et de donner des conseils quant à la façon de mieux cibler les couches de la population affectée par le conflit qui sont les plus vulnérables, tant dans les centres d'aide sociale qu'en dehors, aussi bien dans les régions de nouveau sous le contrôle du gouvernement que dans celles encore aux mains des rebelles. En outre, la mission étudiera spécifiquement les moyens de renforcer la composante activités rémunératrices de l'IPSR.
27. Le PAM saisira les occasions qui se présenteront d'aider à la réinstallation dans les zones de nouveau sous contrôle gouvernemental. Dans le cadre de la mission d'examen du projet, des activités de redressement seront mises au point afin de permettre aux personnes rapatriées de retrouver une existence productive aussi rapidement que possible.
28. Des possibilités de mise en oeuvre d'activités de redressement apparaissent dans la péninsule de Jaffna et à Manmar. Plus de 100 000 personnes sont retournées à Jaffna en 1998. Il leur est difficile de retrouver une existence autonome du fait de la destruction massive de l'infrastructure de base. A la suite d'une demande d'aide alimentaire présentée par le gouvernement en faveur des personnes rapatriées, le PAM a fourni une aide au redressement au titre d'un projet pilote en 1998 et en 1999. Sur la base de l'expérience acquise, des activités de redressement ont été incluses pour la période 2000-2001 dans la présente IPSR.

Objectifs

29. Les objectifs de l'aide fournie par le PAM sont doubles:
- a) garantir l'accès des PDI à un régime alimentaire adéquat; et
 - b) permettre aux PDI de redevenir autosuffisantes et de développer leur capacité de résistance.
30. La stratégie adoptée pour atteindre les objectifs susmentionnés comprend les composantes ci-après:
- a) fournir des rations alimentaires de secours adéquates sur le plan nutritionnel;
 - b) fournir une aide sous forme de vivres-contre-travail pour des activités de redressement destinées aux personnes rapatriées ou réinstallées;
 - c) garantir la collecte des rations alimentaires par les femmes; des cartes de rationnement ont été délivrées, désignant nominalement la femme la plus âgée du ménage, avec sa photographie (objectif: 100 pour cent des rations doivent être collectées par les femmes);
 - d) garantir la représentation des femmes au sein des comités de coordination et de gestion des centres d'aide sociale, tant en ce qui concerne l'aide alimentaire que les activités



- rémunératrices (objectif: 60 pour cent de femmes parmi les membres des comités; deux postes de direction sur trois occupés par des femmes au sein de chaque comité);
- e) dispenser une formation à la gestion à l'intention des femmes membres des comités;
 - f) octroyer des prêts renouvelables et offrir une formation professionnelle aux femmes sans emploi, aux femmes chefs de ménage et aux adolescents et adolescentes, afin qu'ils entreprennent des activités rémunératrices à petite échelle; et
 - g) collaborer étroitement avec l'UNICEF pour veiller à ce que soient disponibles des ustensiles de cuisine et du combustible, ainsi que des services de santé et d'hygiène, et agir en coordination avec le FNUAP sur les questions relatives à la nutrition et la santé génésique.
31. Une nouvelle annexe sera ajoutée au rapport trimestriel sur l'état d'avancement afin d'indiquer dans quelle mesure les objectifs ont été atteints pour chaque sexe. On trouvera la liste des indicateurs dans la section Suivi et évaluation.

Composantes clés du programme

32. Les composantes proposées sont les suivantes:
- aide alimentaire de secours (y compris les rations complémentaires) pour les PDI des centres d'aide sociale;
 - aide au redressement par le biais d'activités vivres-contre-travail pour la réinstallation/réimplantation des PDI; et
 - mise en place d'activités rémunératrices à l'intention des femmes et formation professionnelle destinée aux PDI des centres d'aide sociale.
33. Les PDI qui vivent dans des centres d'aide sociale recevront des rations alimentaires de secours adéquates. Pour leur permettre de reprendre la vie active, le PAM s'engagera à développer leurs compétences et à mettre en place des activités rémunératrices. Un fonds a été constitué au titre de l'IPS 5346.05, grâce aux recettes dégagées de la vente de conteneurs et de sacs d'aide alimentaire vides. Par ailleurs, des activités rémunératrices ont été établies dans plusieurs centres d'aide sociale; les femmes qui ne disposent pas de revenus peuvent bénéficier d'un prêt sans intérêt pour mettre en place de petits ateliers. Les femmes sont libres de choisir leurs activités, parmi lesquelles on peut citer la confection, la transformation des produits laitiers, la réparation artisanale, la vente au détail, la coiffure, et la vannerie. Les prêts varient entre 5 000 et 10 000 roupies (76 à 152 dollars) et sont remboursables en 10 mensualités à compter du quatrième mois d'activité. A la fin mai 1999, 30 fonds de roulement dotés chacun d'un capital initial de 50 000 roupies (760 dollars) avaient été établis au profit de 300 ménages pour la plupart dirigés par une femme. Les rapports de suivi établis par contact avec les bénéficiaires montrent que les activités sont viables, ce que confirme le taux élevé de remboursement. On envisage de poursuivre ces activités et de les étendre aux adolescents—garçons et filles—dans le cadre de l'IPSR, en fonction des ressources disponibles. La formation professionnelle financée par des fonds bilatéraux ou spécifiques sera assurée par les ONG locales.
34. Le PAM envisage d'inclure dans les activités financées grâce au micro-crédit la fabrication d'outils nécessaires à ses projets de développement. De cette manière, les produits fabriqués dans les centres d'aide sociale trouveront au moins quelques débouchés commerciaux. Ce rapport de réciprocité entre les activités de développement et celles de secours vient encore renforcer la stratégie du PAM à Sri Lanka, à savoir l'intégration des interventions de secours et de développement.



35. Il devient peu à peu possible de réinstaller les PDI dans certaines zones qui étaient encore récemment aux mains des rebelles. Les personnes rapatriées ont beaucoup de mal à réorganiser leur vie dans un cadre presque entièrement dévasté. En réponse à des demandes spécifiques formulées par le gouvernement et en coordination avec l'Autorité chargée de la réinstallation et du redressement pour la province du nord, le PAM fournira une aide au redressement en faveur des personnes rapatriées. Les activités viseront à rendre les personnes autosuffisantes, notamment par la remise en état des installations d'eau potable et des ouvrages d'irrigation, afin de rétablir la sécurité alimentaire.
36. Des activités de redressement vivres-contre-travail seront également envisagées dans les villages limitrophes de la zone touchée par le conflit, dont les habitants, par crainte des offensives et des contre-offensives, se réfugient dans les villages voisins pour la nuit. Toutefois, l'aide alimentaire ne sera dispensée que lorsque l'on aura examiné attentivement les propositions d'activités concrètes et que l'importance de l'aide alimentaire aura été clairement démontrée.

Mécanismes institutionnels et sélection des partenaires

37. Le Département des services sociaux (DSS) du Ministère des services sociaux sera responsable de l'exécution globale du projet. Une unité de gestion du projet, dirigée par un coordonnateur à plein temps au niveau de Directeur adjoint, ainsi qu'un assistant bénéficiant de l'appui des services administratifs et du personnel de terrain (dont un informaticien), seront affectés au projet par le DSS.
38. Les produits alimentaires seront livrés au port de Colombo et stockés dans les entrepôts à terre du Commissaire. Le DSS fera toujours appel aux points de vente de la coopérative polyvalente—le réseau national de distribution—d'où se fera la distribution finale des produits alimentaires du PAM aux centres d'aide sociale. Les frais de transport dans le pays, d'entreposage et de manutention seront intégralement à la charge du gouvernement.
39. Sur le terrain, des secrétaires de division, des secrétaires de division adjoints, des fonctionnaires des services sociaux et des *Grama Niladaris* (chefs de village) assureront la gestion quotidienne des centres d'aide sociale et la coordination avec les points de vente de la coopérative polyvalente. Des comités, où les femmes seront représentées à hauteur de 60 pour cent des membres au moins, seront créés dans les centres d'aide sociale bénéficiant de l'aide du PAM; ils seront chargés de peser soigneusement les produits alimentaires et d'en assurer la distribution rapide. Des directives détaillées, ainsi qu'un système complet de cartes de rationnement par ménage/famille, de listes de contrôle et de modèles de notification sont déjà en place et fonctionnent bien.
40. En ce qui concerne les activités de redressement dans la péninsule de Jaffna, les produits alimentaires du PAM seront transbordés dans des navires de dimensions plus réduites, puis acheminés à Point Pedro ou à Kankasanturai pour être stockés à Puloy dans les entrepôts de l'Agence gouvernementale. Le commissaire adjoint aux services agraires prendra des dispositions en vue du transport vers les entrepôts des centres des services agraires à proximité des sites du projet, où les bénéficiaires pourront retirer leurs rations. Le DSS et le Département des services agraires du Ministère de l'agriculture et des terres dirigeront conjointement l'exécution des activités de redressement et fourniront les fonds de contrepartie nécessaires pour couvrir les dépenses structurelles et les activités de surveillance.
41. Un groupe de travail des Nations Unies (anciennement dénommé groupe de travail d'urgence, puis groupe chargé des secours et du relèvement depuis décembre 1998) a été



établi en 1995 pour évaluer périodiquement la situation humanitaire dans la zone du conflit. Six représentants d'institutions des Nations Unies, y compris le PAM, ont signé une déclaration d'intention en réponse à la demande formulée par le gouvernement en vue d'obtenir une aide en faveur des PDI de retour dans les zones ouvertes à la réinstallation. Un complexe des Nations Unies, comprenant un centre logistique, a été mis en place à Jaffna en 1998. Les activités de redressement envisagées par le PAM, qui visent à remettre en état les puits d'eau potable et les ouvrages d'irrigation détruits par la guerre, font partie intégrante de la stratégie concertée adoptée par les Nations Unies à l'appui de la réinstallation des personnes déplacées.

42. La collaboration avec l'UNICEF pour la fourniture d'ustensiles de cuisine et de combustible et pour l'amélioration des conditions de santé et d'hygiène dans les centres d'aide sociale bénéficiant de l'aide du PAM, continue de porter ses fruits. La coordination avec les programmes du FNUAP sur la nutrition et la santé génésique sera maintenue et élargie.
43. Il conviendrait de mentionner qu'un comité de gestion formé de représentants de toutes les institutions des Nations Unies a identifié les principaux thèmes et indicateurs à prendre en considération dans le bilan commun de pays. Les conséquences du conflit armé constituent un des grands thèmes de ce bilan. Un groupe de consultants, sous la direction d'un chef d'équipe, a été désigné pour rédiger le rapport. L'avant-projet de bilan commun de pays devrait être prêt début novembre 1999.

Renforcement des capacités

44. La formation du personnel du bureau de pays du PAM et du personnel de contrepartie est jugée particulièrement utile en ce qui concerne les approches participatives et les techniques participatives d'évaluation rurale. Ces techniques permettront au personnel d'identifier les besoins de la collectivité, aussi bien dans les zones de réimplantation que de réinstallation et de mettre au point des activités appropriées. Elles seront aussi utiles pour assurer le suivi des activités participatives axées sur les bénéficiaires.
45. Pour veiller à la bonne compréhension des objectifs et des concepts fondamentaux du projet et donner au personnel de contrepartie les rudiments nécessaires à l'exécution du projet, les ateliers de formation ci-après sont prévus:
 - gestion de projet, surveillance et sensibilisation aux problèmes spécifiques de chaque sexe, à l'intention des cadres et des cadres supérieurs;
 - gestion générale des centres d'aide sociale, à l'intention des responsables de camps; et
 - gestion des stocks alimentaires et tenue des registres, à l'intention des responsables des coopératives polyvalentes.
46. Les coûts de formation du personnel du bureau de pays du PAM et du personnel de contrepartie ont été inclus dans les coûts d'appui directs (annexe II). En outre, le PAM cherchera à obtenir des financements spécifiques ou bilatéraux pour la formation professionnelle adaptée tout particulièrement aux besoins des femmes, ainsi que pour la formation à la gestion générale à l'intention des membres des comités des centres d'aide sociale.

Environnement

47. Les centres d'aide sociale devraient avoir de multiples incidences importantes sur l'environnement. On envisage, dans le cadre de l'IPSR, de fournir une aide à quelque 273



centres d'aide sociale, hébergeant chacun 400 personnes en moyenne. Le déboisement est un grave problème, et les besoins élevés en bois de feu dans les centres d'aide sociale en sont l'une des causes principales. Des latrines et autres installations sanitaires ont été mises en place dans les centres, ce qui a réduit la pression exercée sur les terres avoisinantes. L'UNICEF a fourni aux PDI des centres d'aide sociale qui bénéficient de l'aide du PAM des réchauds au kérosène et du kérosène, ce qui réduira la demande en bois de feu.

Suivi et évaluation

48. Le comité directeur du projet, sous la direction du Secrétaire du Ministère des services sociaux, évaluera une fois tous les deux mois au moins les résultats du projet, sur la base de renseignements qualitatifs et des indicateurs de performance fondamentaux présentés par le directeur du DSS et le commissaire aux services agraires. Des modèles détaillés de notification sont déjà utilisés par les divisions pour rendre compte tous les mois au DSS des indicateurs clés d'exécution du projet; ils comportent notamment les renseignements ci-après:
- nombre de personnes de chaque sexe hébergées dans les centres d'aide sociale;
 - nombre de rations alimentaires générales distribuées aux PDI, par sexe;
 - nombre de rations complémentaires distribuées aux enfants de moins de cinq ans, aux femmes enceintes et aux mères allaitantes;
 - états financiers des fonds générés (recettes dégagées de la vente de conteneurs et de sacs d'aide alimentaire vides);
 - nombre d'hommes/de femmes aux différents niveaux d'encadrement (comités des centres d'aide sociale, secrétaires de division, comités de gestion et comités directeurs);
 - nombre de personnes (ventilé par sexe) réinstallées ou réimplantées;
 - nombre de personnes ayant demandé un prêt au titre du fonds et montant de ces prêts (par sexe); et
 - nombre d'hommes/de femmes au sein du ménage qui collectent les rations alimentaires.
49. Le DSS élabore des rapports trimestriels sur l'état d'avancement, qui sont soumis au bureau de pays. Celui-ci ajoute à ces rapports les conclusions de ses propres visites de terrain et celles de ses partenaires d'exécution et prépare des rapports trimestriels. Ces rapports fourniront des renseignements quantitatifs et qualitatifs sur la distribution des produits alimentaires et l'état d'avancement des activités de redressement.
50. Pour surveiller l'état nutritionnel des PDI, on propose d'utiliser comme indicateur clé la prévalence de la malnutrition infantile. Les résultats de l'enquête nutritionnelle effectuée en mai 1999 serviront de point de référence pour surveiller l'état nutritionnel des enfants par le biais d'enquêtes régulières sur des échantillons sélectionnés aléatoirement. Parmi les autres points de référence, citons les données sur la nutrition recueillies aux niveaux national, provincial et du district lors du travail d'analyse et de cartographie de la vulnérabilité (ACV).
51. Le succès de la mise en oeuvre des activités de redressement sera évalué à l'aide d'indicateurs indirects, tels que les terres remises en état, les zones cultivées, les maisons



construites, et le bétail que possèdent les anciens ménages de PDI réinstallés. Les coûts de la collecte des données et d'enquête sont prévus dans le budget de l'IPSR.

52. Sous réserve des recommandations que formulera la mission d'examen du projet, on accordera probablement une attention accrue aux activités de redressement. Cela dépendra aussi des conditions de sécurité à ce moment-là. Cette mission étudiera également les activités de développement menées au titre de l'IPSR par rapport à celles menées dans le cadre du projet Sri Lanka 4521.00.

STRATEGIE DE RETRAIT

53. Compte tenu de la persistance des troubles civils, le bureau de pays prévoit que les activités de secours actuelles devront se poursuivre après la période prévue pour l'IPSR. Toutefois, le nombre des bénéficiaires devrait diminuer progressivement, et au cours des prochaines années une réorientation radicale des activités de secours vers des activités de redressement sera possible. On prévoit aussi que la tendance actuelle à la réimplantation volontaire des PDI se maintiendra, ce qui réduira d'autant les besoins de secours. Des dispositions ont été prises pour interrompre au bout de six mois l'aide alimentaire fournie aux PDI réimplantées. Les activités de redressement utilisant l'aide alimentaire sont limitées à une phase cruciale d'investissement qui s'étale généralement sur quatre mois environ. La mission d'examen du projet étudiera également l'approche actuelle du projet et examinera les possibilités de passer de l'appui aux centres d'aide sociale à un programme ciblé d'alimentation complémentaire en faveur des groupes vulnérables dans les centres d'aide sociale et en dehors.

EVALUATION DES RISQUES

54. Les prévisions concernant l'aide de secours du PAM sont fondées sur l'hypothèse modérément optimiste d'un apaisement des hostilités dans le nord et dans l'est et d'un retour progressif à la normale dans la région après le conflit. Sous réserve des recommandations que formulera la mission d'examen du projet, le PAM pourra examiner la nécessité de fournir une assistance ciblée dans les zones encore aux mains des rebelles et discuter avec les autorités gouvernementales des possibilités dans ce domaine.
55. Au cas où les hostilités s'intensifieraient, ce qui entraînerait une augmentation des personnes déplacées, on propose d'utiliser les produits alimentaires actuellement destinés aux activités de redressement à l'appui d'activités de secours. De même, si un règlement rapide des hostilités permettait la réinstallation massive des personnes déplacées, on envisage d'utiliser les secours alimentaires pour des activités de redressement.
56. Les activités de redressement envisagées sont axées essentiellement sur l'irrigation et la remise en état des terres, afin que les participants obtiennent des rendements à court et moyen terme, sous forme d'une augmentation des récoltes pendant la contre-saison. La principale activité consiste à remettre en état des structures permanentes en terre. Le principal investissement est le travail même des participants, les investissements en capital étant maintenus au minimum. Les conditions de sécurité étant actuellement incertaines dans les régions sélectionnées pour la réinstallation, et la population devant y retourner dans de brefs délais, cette approche a été délibérément préférée à un développement à grande échelle visant à construire des structures en dur et dont les avantages se



concrétiserait à long terme. Ces activités de redressement sont analogues aux activités de base entreprises au titre du projet No 4521.00.

57. La contribution du gouvernement couvrira les coûts d'exécution de l'IPSR, les dépenses structurelles et le coût du transport intérieur des produits alimentaires. En outre, le gouvernement fournira l'huile de coprah qui compose en partie la ration alimentaire distribuée aux PDI. Des retards dans le décaissement des fonds de contrepartie et d'autres limites touchant la capacité d'exécution pourraient affecter la portée des activités, leur avancement et l'atteinte des objectifs généraux du projet. Toutefois, compte tenu de l'expérience positive acquise lors de la mise en oeuvre, avec le gouvernement, des précédentes interventions prolongées en faveur des réfugiés et des projets de développement, ce risque est jugé infime.

APPORTS NECESSAIRES

Apports d'aide alimentaire

58. On a mis au point deux types de rations en fonction des besoins des différents groupes cibles. Une ration générale, équivalant à environ 2 100 kcal, sera fournie à toutes les PDI pouvant y prétendre dans les centres d'aide sociale. Du fait de la prévalence de la malnutrition infantile et maternelle, une ration complémentaire d'une valeur nutritionnelle égale à 500 kcal et composée de mélange de céréales enrichi, de sucre et d'huile de coprah, sera allouée aux enfants de moins de cinq ans, aux femmes enceintes et aux mères allaitantes. Le gouvernement a procédé récemment au recensement des PDI et les données sont actuellement en cours de traitement. Des renseignements sur la composition de la population des PDI par âge et par sexe devraient donc être disponibles prochainement. Les résultats de ce recensement (qui devrait être mis à jour chaque année par le gouvernement) seront une source précieuse de renseignements pour l'évaluation de la vulnérabilité et des besoins d'aide alimentaire des PDI que le PAM prévoit d'effectuer dans le cadre de la mission d'examen du projet qui aura lieu au premier semestre 2000. A ce moment, le PAM examinera la question de savoir s'il doit continuer de fournir des rations complètes aux PDI ou si un programme d'alimentation complémentaire en faveur des groupes vulnérables dans les centres d'aide sociale et en dehors serait plus adapté. Des ajustements des produits alimentaires et des rations pourront alors être faits dans la limite du budget global prévu pour les produits alimentaires dans le cadre de la présente IPSR.
59. On donnera aux mères des consignes sur l'utilisation et la préparation des rations complémentaires destinées aux enfants. Le PAM enrichira l'huile de coprah fournie par le gouvernement. Une ration vivres-contre-travail destinée aux activités de redressement est prévue pour les ménages qui retourneront dans leur foyer.

TABLEAU 3: RATION ALIMENTAIRE JOURNALIÈRE ET VALEUR NUTRITIONNELLE

	Produits					Valeur nutritionnelle			
	Riz	Légumes secs	Mélange maïs-soja	Sucre	Huile de coprah ¹	Sel iodé	Kcal	Protéines	Matières grasses
Secours (pour 365 jours par an) (grammes par personne par jour)									
Ration générale	450	50		20	25	5	2 091	42	28



Ration complémentaire pour:			100	10	10	509	18	16
a) les enfants de moins de cinq ans (15% des PDI)								
b) les femmes enceintes et les mères allaitantes (5%)								
Redressement (120 jours) (grammes par ménage par jour)								
Ration vivres-contre-travail ²	2 250	250		100	125	10 456	208	138

¹ Sera fournie par le gouvernement.

² Ration par ménage/famille.

BUDGET PROPOSE ET INTRANTS NECESSAIRES

60. Les besoins d'aide alimentaire sont estimés au total à 35 338 tonnes, chiffre qui ne comprend pas les 1 742 tonnes d'huile de coprah qui seront fournies par le gouvernement. Le coût total des produits alimentaires pour le PAM s'élève à tout juste un peu plus de 9,54 millions de dollars. Le coût des produits devrait baisser à mesure de l'avancement du projet. L'aide de secours représente quelque 94 pour cent du coût total des produits alimentaires.

TABLEAU 4: PRODUITS NÉCESSAIRES ET COÛTS, 2000–2001

Produits	2000	2001 (tonnes)	Total	Total pour le PAM (en dollars)
Riz	14 857	14 305	29 162	7 290 500
Légumes secs	1 651	1 589	3 240	1 458 000
Sucre	725	695	1 420	355 000
Huile de coprah ¹	888	853	1 741	
Mélange maïs-soja	624	588	1 212	393 900
Sel iodé	156	147	303	49 995
Total	18 901	18 177	37 078	9 547 395

Calculs fondés sur le nombre de bénéficiaires indiqué au tableau 2.

¹ Fournie par le gouvernement.

61. Le budget donne une analyse détaillée de tous les coûts prévus dans le cadre de l'IPSR. Les autres coûts opérationnels pour couvrir l'enrichissement en vitamine A de l'huile de coprah, la fourniture d'outils et la formation du personnel de contrepartie ont été estimés à 132 705 dollars. Des crédits de 80 000 dollars ont aussi été prévus pour les services de conseils techniques à l'appui de la composante d'alimentation complémentaire (par exemple, production locale d'aliments composés). Le fonds de roulement pour les activités rémunératrices destinées aux femmes et aux adolescents des centres d'aide sociale



continuera d'être financé par les recettes dégagées de la vente de conteneurs et de sacs de jute et versées sur un compte directement géré par le comité directeur du projet.

62. Au total, on estime à 34 000 dollars la part versée par le PAM (4,8 pour cent) pour couvrir les coûts afférents au fonctionnaire des Nations Unies chargé de la sécurité sur le terrain et au matériel de sécurité, montant qui sera imputé dans le budget des coûts d'appui directs. Ces coûts d'appui directs sont estimés au total à 638 000 dollars, soit cinq pour cent du coût total pour le PAM (voir budget de l'IPSR—annexes I et II).

Imprévus

63. Si les besoins de secours alimentaires diminuent du fait de la réimplantation/réinstallation des PDI au cours de l'exécution du projet et sont donc inférieurs à l'allocation prévue dans le présent document, on propose d'utiliser les excédents pour couvrir les imprévus au cas où de nouvelles populations seraient déplacées et auraient besoin d'une aide alimentaire.

RECOMMANDATION DU DIRECTEUR EXECUTIF

64. Il est recommandé au Conseil d'administration d'approuver l'IPSR, dans les limites du budget indiqué aux annexes I et II.



ANNEXE I

VENTILATION DES COÛTS DU PROJET

	Quantité (tonnes)	Coût moyen par tonne	Valeur (dollars)
COÛTS POUR LE PAM			
A. Coûts opérationnels directs			
Produits ¹			
– Riz	29 162	250	7 291 500
– Légumineuses (lentilles)	3 240	450	1 458 000
– Sucre	1 420	250	355 000
– Mélange maïs-soja	1 212	325	393 900
– Sel iodé	303	165	49 995
Total, produits	35 337	270	9 558 400
Transport extérieur		41,93	1 486 000
Autre		4	132 700
Total partiel, coûts opérationnels directs			11 177 100
B. Coûts d'appui directs (voir annexe II pour de plus amples détails)			
Total partiel, coûts d'appui directs			952 000
Total, coûts directs			12 129 100
C. Coûts d'appui indirects (7,1 pour cent du total des coûts directs)			
Total partiel, coûts d'appui indirects			860 000
COÛT TOTAL POUR LE PAM			12 989 100
COÛT TOTAL POUR LE GOUVERNEMENT			7 600 000
COÛT TOTAL DU PROJET			20 589 100

¹ Il s'agit d'un assortiment alimentaire indicatif utilisé à des fins budgétaires et d'approbation. La gamme précise de produits et les quantités effectives à fournir au projet comme à tous les projets assistés par le PAM peuvent varier au cours du temps en fonction des disponibilités du PAM et du marché intérieur des pays bénéficiaires.



ANNEXE II

COÛTS D'APPUI DIRECTS (*dollars*)¹

Dépenses de personnel	
Personnel international	452 000
Volontaires des Nations Unies	30 000
Fonctionnaires nationaux	76 000
Personnel local et temporaire	113 000
Heures supplémentaires	5 000
Total partiel	676 000
Services d'appui technique et de formation	
Elaboration du projet	5 000
Services consultatifs techniques	80 000
Suivi et évaluation du projet	20 000
Formation	5 000
Mission d'examen du projet	40 000
Total partiel	150 000
Voyage et indemnités journalières de subsistance	
Coût forfaitaire de voyage	15 000
Déplacements intérieurs	8 000
Total partiel	23 000
Dépenses de bureau	
Location des locaux	5 000
Services collectifs	2 000
Communications	3 000
Fournitures de bureau	5 000
Réparation et entretien du matériel	4 000
Total partiel	19 000
Véhicules	
Carburant et entretien	10 000
Total partiel	10 000
Matériel	
Véhicules	25 000
Matériel informatique	10 000
Total partiel	35 000
Autres	
Information du public	50 000
Contribution au coût du fonctionnaire des Nations Unies chargé de la sécurité sur le terrain et du matériel correspondant	34 000
Total partiel	39 000
TOTAL DES COÛTS D'APPUI DIRECTS	952 000

¹ Les ressources humaines, les articles non alimentaires et les services requis au titre des coûts d'appui directs sont exclusivement destinés au bureau du PAM pour l'appui direct au programme.



ANNEXE III

**DONNÉES DE BASE SUR LES PDI, PAR DISTRICT, POUR LES CENTRES D'AIDE SOCIALE
AUXQUELS LE PAM ENVISAGE DE FOURNIR DES SECOURS EN 2000 AU TITRE DE L'IPSR 6152**

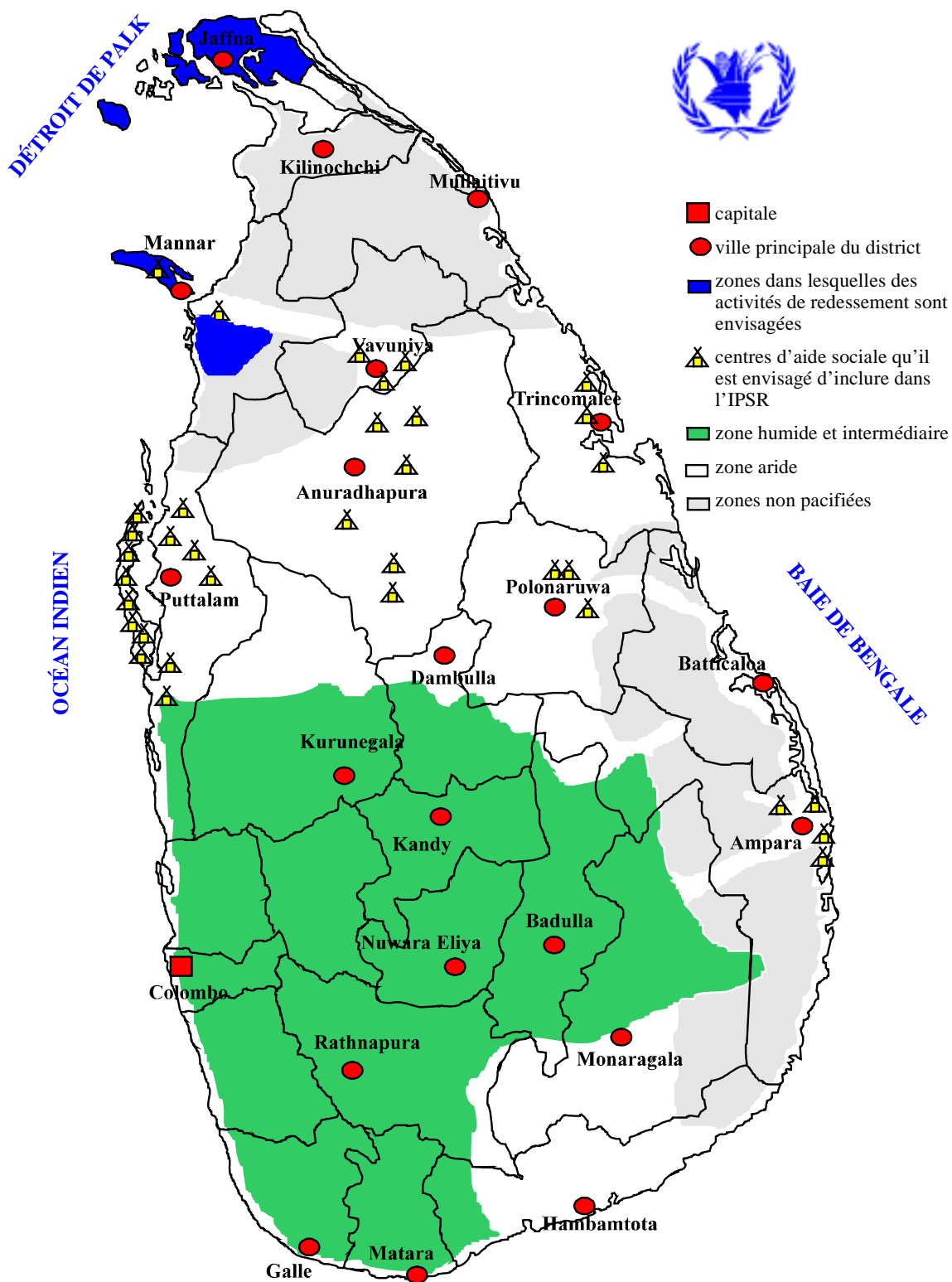
District	Secrétaire de division	Nombre de camps	Bénéficiaires de l'IPSR 6152 en 2000			Femmes %	Ménages dirigés par une femme %
			Nombre de bénéficiaires des rations générales	Nombre d'enfants de moins de cinq ans recevant une ration complémentaire	Nombre de femmes enceintes et de mères allaitantes recevant une ration complémentaire		
Ampara	Thirukovil	4	3 927	562	175	53	19
Total Ampara		4	3 927	562	175	53	19
Trincomalee	Town	8	3 049	458	152	51	15
	Kinniya	3	533	110	27	48	23
	Kuchchaveli	2	294	85	15	44	14
	Morawewa	4	380	68	19	43	14
Total Trincomalee		17	4 257	721	213	49	16
Mannar	Mannar	2	1 443	383	38	51	22
	Nanattan	1	1 136	211	46	50	21
Total Mannar		3	2 579	594	85	51	22
Vavuniya	Vavuniya	2	6 498	885	797	51	12
	Vengalachikulam	1	1 442	219	73	53	14
Total Vavuniya		3	7 940	1 105	870	51	12
Jaffna	Vali est (Kopay)	6	616	99	31	51	
	Vali nord (Tellipalai)	4	1 179	189	59	52	
	Vali ouest (Chankanai)	11	1 411	226	71	50	
	Vali sud-ouest (Sandilipay)	8	645	103	32	51	
	Vali sud (Uduvil)	11	1 079	173	54	51	
	Vadamaradchi nord (PPD)	7	1 215	194	61	51	
	Vadamaradchi sud-ouest	1	57	9	3	50	
	Vadamaradchi est	5	546	87	27	51	
	Pallai	2	175	28	9	51	
Total Jaffna ¹		55	6 924	1 108	346	51	-
Puttalam	Puttalam	12	10 670	1 490	455	51	10
	Mundel	11	4 838	674	209	51	6
	Kalpitiya	84	28 619	3 969	1 224	51	7
	Wanathavilluwa	10	3 767	559	160	51	9
Total Puttalam		117	47 895	6 692	2 047	51	7
Anuradhapur	Kanatagasdigiliya	4	197	38	10	50	4
	Talawa	1	130	25	5	50	8
	Tirrapane	4	569	101	24	51	10
	Kekirawa	4	901	146	38	51	5
	Nuwaragam Palatha	3	150	39	6	51	4
	Ipalogama	2	1 817	278	77	51	8
	Mihintale	1	41	12	2	51	28
	Rambewa	2	1 658	247	72	51	5
	Horowpathana	10	722	135	32	51	6
	Kebithigollewa	8	2 030	379	83	51	6
	Palangala	3	599	158	22	51	7
	Nochchiyagama	1	446	79	18	51	12
	Mahavilachchiya	1	856	155	36	51	8
Total Anuradhapur		44	10 116	1 791	425	51	7
Polonaruwa	Dimbulagala	5	1 355	208	60	51	4
	Lankapura	3	529	82	22	51	11
Total Polonaruwa		8	1 884	290	83	51	6
TOTAL GÉNÉRAL		251	85 520	12 863	4 243	51	12

¹ Les données sur le pourcentage de ménages dirigés par une femme dans le camp de Jaffna sont en cours d'examen.



ANNEXE IV

LOCALISATION DES CENTRES D'AIDE SOCIALE ET DES ZONES DANS LESQUELLES LE PAM ENVISAGE DES ACTIVITÉS DE REDRESSEMENT AU TITRE DE L'IPSR



Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Programme alimentaire mondial (PAM) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.



ANNEXE V



**APERÇU DES PRÉCÉDENTS PROJETS D'AIDE EN FAVEUR
DES PDI APPUYÉS PAR LE PAM**

	IPSR 6152	IPS 5346.05	IPS 5346.04	IPS 5346.03	IPPD 5346.02	IPPD 5346.01	SRI 5346.00	Opération d'urgence 4923.01	Opération d'urgence 4923.00
Période	1/00-12/01	5/99-12/99	3/98-4/99	11/96-2/98	10/95-10/96	10/94-9/95	9/93-9/94	2/93-8/93	2/92-1/93
Durée (mois)	24	8	14	16	3	12	13	6	12
Bénéficiaires du PAM	100 52	79 51	50 00	50 00	55 00	50 00	55 00	60 000	75 000
Coût des produits alimentaires pour le PAM	9 54	2 71	3 00	3 03	2 71	1 91	1 90	1 387	3 33
Coût total pour le PAM	12 97	3 41	3 78	3 86	3 21	2 35	2 35	1 602	3 627
Coût total pour le gouvernement	7 61	2 11	2 87	1 33	1 10	1 03	924 00	140 000	305 38
Coût total	20 61	5 61	6 65	5 20	4 31	3 38	3 274	1 742	3 932